

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Le continuum de l'emploi de la force et l'utilisation des armes intermédiaires au SPVM Par la Commission de la sécurité publique

La Commission de la sécurité publique vous invite à une assemblée publique concernant *Le continuum* de l'emploi de la force et l'utilisation des armes intermédiaires. Le SPVM, accompagné de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), présentera le Modèle national d'emploi de la force, de même que les règles encadrant l'emploi de la force et les enjeux liés à l'utilisation des armes intermédiaires.

DATE 10 AVRIL 2018

HEURE 13 h

LIEU Hôtel de ville, salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars

La présentation sera suivie d'une période de questions des citoyens, puis d'une période de questions des commissaires.

ACCESSIBILITÉ

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (510, rue Gosford). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les citoyens qui désirent assister à l'assemblée ou intervenir lors de la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire dès maintenant auprès du Service du greffe au numéro 514 872-3000 ou encore à l'adresse <u>commissions@ville.montreal.qc.ca</u>. Il est également possible de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance.

DOCUMENTATION

La documentation relative à cette assemblée publique sera disponible au Service du greffe et sur le portail de la Ville à l'adresse : ville.montreal.gc.ca/commissions, dès le 28 mars 2018.

RENSEIGNEMENTS: Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134

Montréal (Québec) H2Y 1C6

514-872-3000

commissions@ville.montreal.qc.ca

@comm MTL

DATE DE PARUTION: LE MERCREDI 28 MARS 2018, LE DEVOIR